

Pétitions

D'autre part, le député a fait valoir que l'avis déposé au nom du chef de l'opposition aurait dû être imprimé dans le *Feuilleton* de vendredi vu que le vendredi 12 février avait été désigné jour réservé à l'opposition. Comme vous le savez, le leader du gouvernement à la Chambre nous a fait savoir que le troisième jour désigné serait non pas le 12 février, mais le vendredi 19 février.

Je crois inutile de rappeler les discussions que nous avons eues jeudi à ce sujet lorsque j'ai dit à la Chambre que, conformément au paragraphe 18(2) du Règlement, c'est le gouvernement qui décide de mettre à l'étude les mesures d'initiative ministérielle. Par conséquent, comme le vendredi 12 février n'était pas un jour désigné, le texte de la motion du député ne figurait pas au *Feuilleton* pas plus que le texte d'une motion déposée par le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse).

Le député du Yukon a fait valoir que le texte de la motion aurait dû être imprimé au *Feuilleton* vu que l'avis n'avait pas été retiré. J'admets qu'en effet le texte des deux avis aurait dû figurer dans le *Feuilleton* des avis sous le titre voulu même si l'un était daté et l'autre pas et j'ai demandé au greffier de la Chambre de les faire imprimer dans le *Feuilleton* des avis de demain.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

COMMISSION DU SYSTÈME MÉTRIQUE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL POUR 1980-1981

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 41(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles le rapport annuel de la Commission du système métrique du Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 1981.

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

M. LEWIS—LE STATUT D'IMMIGRANTES REÇUES POUR DES VISITEUSES DE L'IRLANDE DU NORD

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, je demande la permission de présenter une pétition au nom de 754 citoyens inquiets de Orillia, en Ontario, et des environs. Ils demandent que Sanchia, Kimberley et Jacqueline Dougan, qui sont en visite à l'heure actuelle chez la mère et le frère de M^{me}

Dougan, à Orillia, soient autorisées, en vertu de sentiments humanitaires, à demeurer au Canada à titre d'immigrantes reçues. Ils craignent que les Dougan n'aient à affronter une mort certaine si elles sont déportées en Irlande du Nord.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2795, 3027 et 3215.

[Texte]

LES REDEVANCES DE STATIONNEMENT DES VÉHICULES AUX AÉROPORTS

Question n° 2795—M. Mazankowski:

1. Le Règlement sur les redevances de stationnement des véhicules aux aéroports a-t-il été modifié pour augmenter le tarif de stationnement des automobiles aux aéroports de a) Calgary, b) Ottawa, c) Regina, d) Saskatoon, e) Gander, f) Halifax, g) Toronto, h) Vancouver, i) Edmonton, j) Winnipeg, k) Québec, l) Charlottetown, m) Mirabel, n) Dorval, à compter du 1^{er} juillet 1981?

2. Dans chaque cas et pour chaque aéroport, a) combien prévoit-on retirer (i) du 1^{er} juillet au 31 décembre 1981 (ii) en 1982, b) quel a été le revenu annuel (i) prévu (ii) réel entre 1978 et le 30 juin 1981?

3. Quel est le taux moyen d'augmentation de ces redevances a) en général, b) dans chaque catégorie prévue au Règlement?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Le Règlement sur les redevances de stationnement des véhicules aux aéroports a été modifié. Depuis le 1^{er} juillet 1981, les tarifs de stationnement sont plus élevés à Calgary, Regina, Saskatoon, Edmonton, Vancouver, Winnipeg, Québec et Dorval, mais non à Ottawa, Gander, Halifax, Toronto, Charlottetown et Mirabel.

2. a) (i) et (ii) Les recettes prévues en milliers de dollars pour les aéroports sont les suivantes:

	1 ^{er} juillet—31 déc. 1981	Année fiscale 1981-1982
Charlottetown	15.4	30.8
Halifax	303.3	583.4
Gander	6.6	11.5
Dorval	2625.0	3500.0
Mirabel	683.5	1367.0
Québec	220.0	440.0
Ottawa	490.7	981.4
Toronto	5480.5	11162.5
Regina	112.5	225.0
Saskatoon	164.4	328.8
Winnipeg	445.0	890.0
Calgary	1162.5	2755.0
Edmonton	1022.2	2500.0
Vancouver	2080.0	3660.2

2. b)(i) Les prévisions de recettes à chaque aéroport de 1978 au 30 juin 1981 ont été les suivantes: